

# Prévenir les incendies

Protégez votre logement et votre famille.



---

Découvrez les consignes pour savoir comment réagir en cas d'incendie.

# L'INCENDIE, L'ÉVITER, SAVOIR COMMENT LE GÉRER

## PETIT RÉCAP

L'incendie d'habitation se propage très vite. Pour éteindre le feu il faut :

après  
  
1 minute

  
un verre  
d'eau

après  
  
2 minutes

  
un seau  
d'eau

après  
  
3 minutes

  
une citerne

1 incendie domestique toutes les  minutes et 1/3 sont d'origine électrique



70%

de ces incendies se produisent la nuit

La fumée d'un incendie peut tuer en 30 secondes



10 000

personnes sont victimes d'un incendie tous les ans

*Appliquer quelques consignes représente une protection pour vous, votre famille, votre logement et aussi pour vos voisins !*

## PARTIE 1 - Détecter l'incendie

Nous avons équipé chaque logement d'un **détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF)**. Si ce n'est pas fait, vous devez obligatoirement l'installer dans votre cuisine ou votre entrée. Il émet une sonnerie très bruyante si un incendie se déclare et vous permet donc de réagir au plus vite.

Attention, **vous êtes responsable de l'entretien du détecteur de fumée.**

## PARTIE 2 - Eviter l'incendie

Plusieurs conseils peuvent vous permettre d'éviter un incendie :

- Surveillez la **sécurité électrique** : ne branchez pas de multiprises sur une autre multiprise, débranchez les appareils après usage, ne laissez pas d'appareils électriques en veille...
- Laissez les **ventilations libres** (hautes et basses),
- Ne **recouvrez jamais une lampe** d'un tissu,
- Ne **laissez pas les enfants jouer avec le feu**,
- Respecter les **obligations et interdictions prévues dans votre règlement intérieur** : l'utilisation de bouteilles de gaz est interdite dans les logements, celliers, caves et greniers ; il est interdit d'utiliser un autre mode de chauffage que celui qui a été prévu par le bailleur ; le locataire doit utiliser un tuyau agréé pour raccorder un appareil de cuisson au gaz naturel et surveiller son état...

# PARTIE 3 - Faciliter l'action des pompiers !

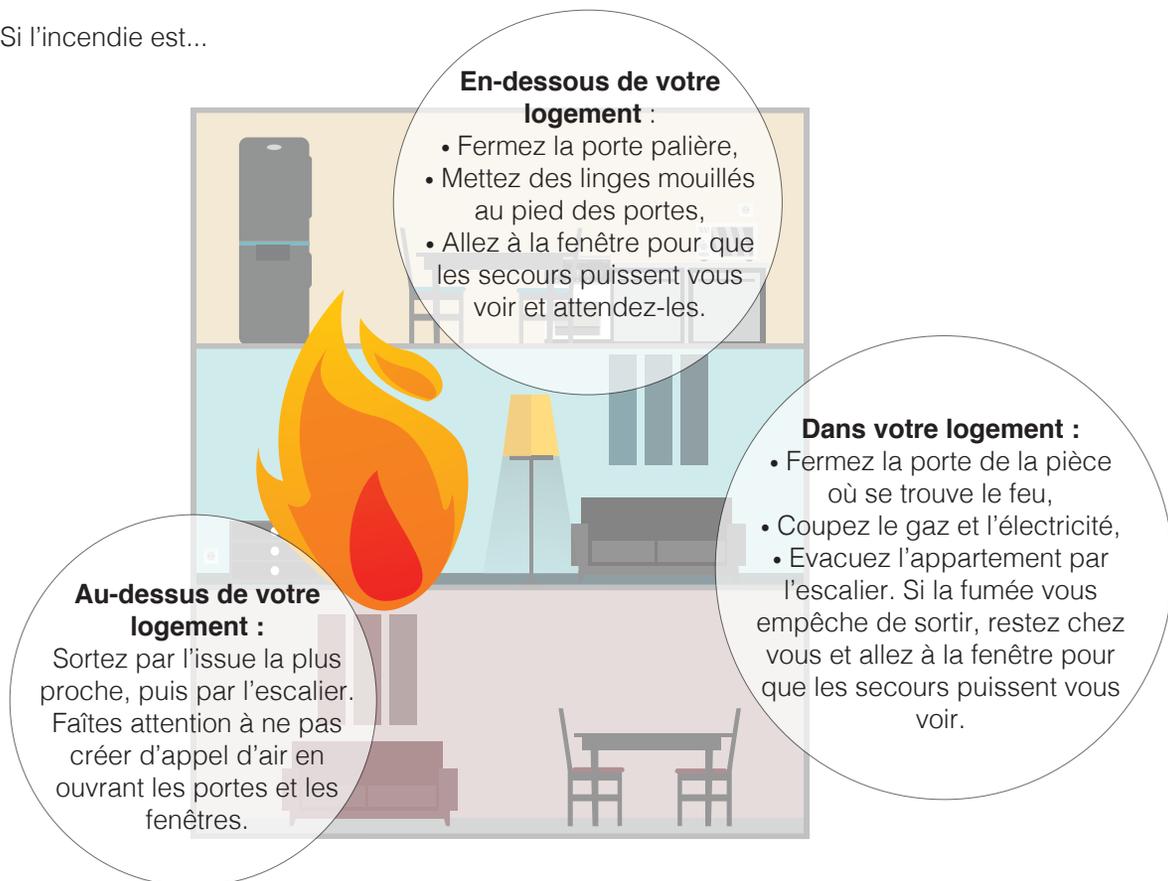


Afin de permettre aux pompiers d'intervenir le plus rapidement possible, laissez **les halls, les paliers et les voies d'accès libres**. Faites également attention à **garer votre voiture aux emplacements adaptés** pour ne pas gêner l'accès.

## EN CAS D'INCENDIE

- Gardez votre sang-froid,
- **Ne prenez pas l'ascenseur**,
- En cas de fumée, **baissez-vous au sol** et **couvrez-vous le nez et la bouche d'un linge humide**.

Si l'incendie est...



### Numéros d'urgence



**15** - SAMU (Service d'Aide Médical Urgent)

**17** - Police secours

**18** - Pompiers

**112** - Toutes urgences (Numéro d'appel d'urgence européen)

**114** - Pour les personnes sourdes et malentendantes

Les dégâts d'un incendie peuvent être considérables et se cumuler avec un dégât des eaux suite à l'intervention des secours : il est donc **obligatoire** d'avoir un **contrat d'assurance habitation (garantie incendie et dégâts des eaux)** pour votre logement.

Val d'Oise Habitat  
1 avenue de la Palette  
CS 20716  
95031 Cergy Pontoise Cedex  
[www.valdoisehabitat.fr](http://www.valdoisehabitat.fr)  
[www.facebook.com/valdoisehabitat/](https://www.facebook.com/valdoisehabitat/)

